



Abus de mon propriétaire a mon domicile

Par **alex1010**, le **21/09/2011** à **20:00**

Bonjour, je voulais savoir si mon propriétaire étant dans ses droits de venir chez moi sans me prévenir quand il le voulait et sans mon accord, et quel était mes droit par rapport a ce problème ?

cordialement

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **22:08**

Non, c'est une violation de domicile.
Si vous en avez les preuves, portez plainte
Changez les barillet des serrures

Par **cocotte1003**, le **22/09/2011** à **03:01**

Bonjour, si vous n'avez pas de preuve, envoyez à votre bailleur un courrier en l'informant que vous avez constaté une intrusion chez vous et que vous avez donc changé le barillet de la porte et que vous le remettrez en place à votre départ. Allez dans un magasin de bricolage, achetez un barillet (ça vaut pas cher) et avec un simple tournevis mettez le en place. C'est une opération très simple que chaque locataire devrait faire à son entrée dans un nouvel appartement. Vous serez tranquille, de toutes façons c'est inacceptable que votre bailleur rentre chez vous en votre absence et bien-sûr cela n'est pas toléré par la loi, cordialement